

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 7 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Vingt-huitième session, Siège de la FAO, Rome (Italie),
4 – 9 juillet 2005*

LISTE DES NORMES CODEX EN VIGUEUR ET DES TEXTES APPARENTÉS DONT LE RETRAIT OU L'ANNULATION EST RECOMMANDÉ

La liste des normes Codex en vigueur et des textes apparentés dont le retrait ou l'annulation est recommandé figure à l'Appendice 1. La Commission est invitée à **confirmer** le retrait ou l'annulation des normes Codex en vigueur et des textes apparentés, en application des recommandations des comités et groupes spéciaux du Codex.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion du Codex sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.codexalimentarius.net

APPENDICE 1

TABLEAU 1: LISTE DES RETRAITS OU ANNULATIONS RECOMMANDÉS

COMITÉ RESPONSABLE	NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	RÉFÉRENCE
CCFAC	Suppression de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la norme générale Codex pour les additifs alimentaires	ALINORM 05/28/12; par. 49 et Annexe XI
CCFAC	Liste des normes individuelles Codex pour les limites maximales et teneurs indicatives pour les contaminants et les toxines à révoquer	ALINORM 05/28/12; par. 124 et Annexe XVIII
CCFAC	Principes généraux pour l'utilisation des additifs alimentaires	CAC/MISC 1 – 1972; ALINORM 05/28/12; par. 55
CCFFP	Code d'usages international recommandé pour les crevettes	CAC/RCP 17-1978 ¹ ; ALINORM 05/28/18, par. 91, Annexe III
CCFFP	Code d'usages international recommandé pour les céphalopodes	CAC/RCP 37-1989 ¹ ; ALINORM 05/28/18, par. 91, Annexe III
CCMH	Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour la viande fraîche	CAC/RCP 11-1976, Rév. 1 (1993)
CCMH	Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le gibier	CAC/RCP 29-1983, Rév. 1 (1993)
CCMH	Code d'usages international recommandé pour l'inspection ante-mortem et post-mortem des animaux d'abattoir et le jugement ante-mortem et post-mortem des animaux d'abattoir et des viandes	CAC/RCP 41-1993
CCMH	Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour les produits traités à base de viande et de chair de volaille	CAC/RCP 13-1976, Rév. 1 (1985)
CCMH	Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le traitement de la volaille	CAC/RCP 14-1976
CCMH	Code d'usages international recommandé pour la production, l'entreposage et la composition de la viande et de la chair de volaille séparées mécaniquement, et destinées à une transformation ultérieure	CAC/RCP 32-1982
CCMH	Principes généraux en matière d'hygiène pour la viande	CAC/GL 52-2003
CCPR	Limites maximales de résidus pour les pesticides	ALINORM 05/28/24; Annexe VIII

¹ À substituer par les dispositions révisées du Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche.

CCRVDVDF	Limites maximales de résidus pour le Carbadox	ALINORM 05/28/31; par. 27
TFFVJ	Toutes les normes individuelles pour les jus et les nectars de fruits et tous les textes apparentés tels qu'ils figurent dans le Volume 6 du Codex Alimentarius Remarque: La norme générale Codex pour les jus de légumes (Codex STAN 179-1991) a été abrogée par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-sixième session (ALINORM 03/41, par. 213 et Annexe VII)	ALINORM 05/28/39; par. 106; CX/STAN 44 jusqu'à 49 (1981), CX/STAN 63 jusqu'à 64 (1981), CX/STAN 82 jusqu'à 85 (1981), CX/STAN 101 (1981), CX/STAN 120 jusqu'à 122 (1981), CX/STAN 134 (1981), CX/STAN 138 jusqu'à 139 (1983) CX/STAN 148 jusqu'à 149 (1985) CX/STAN 161 et 164 (1989) CAC/GL 11 et 12 (1991)
